



Le Petit Echo de Cremps



<https://cremps.pagesperso-orange.fr>



Sommaire

Compte rendu Conseil municipal	Pages 2 à 16
Informations des commissions	Pages 16 à 17
Etat civil	Page 17
Intercommunalité	Pages 17 à 18
Vie du village	Pages 18 à 21
Informations pratiques	Page 22
Urbanisme	Page 22
Veillées du Parc	Page 23
Pluviométrie	Page 23
Informations diverses	Pages 24 à 26
Environnement	Pages 27 à 28
Remerciements	Page 28

Le Petit Echo de Cremps
Tél. 05 65 24 74 27
cremps@orange.fr

La mairie est ouverte les
lundi de 13h à 17h
mercredi de 9h à 12h
vendredi de 13h à 16h

Chères Crempsoises, Chers Crempsois,

En écrivant l'édito du précédent « Petit Echo », je n'imaginai pas alors que les restrictions sanitaires impacteraient si longtemps nos vies. Dix-huit mois sont passés depuis le premier confinement.

L'automne frappe à la porte laissant derrière lui un été mitigé, une saison estivale en demi-teinte. On le sait, le contexte pandémique n'est pas encore derrière nous. La stratégie vaccinale se poursuit et nous invite à rester prudents mais aussi à imaginer l'avenir.

Au cours des prochains mois, les élus espèrent, tout comme vous, pouvoir retrouver une vie ouverte sur le monde extérieur, tournée vers les autres, et ainsi recréer des liens.

Au mois de juillet, nous avons eu la possibilité d'assister à la fête votive organisée par le Comité des Fêtes. Un programme a certes été aménagé, mais cette tradition a eu le mérite d'exister. Merci à tous les bénévoles de nous avoir permis de partager ces moments conviviaux.

La crise sanitaire a eu un impact important sur la vie associative. Attachées aux valeurs du monde associatif, mon équipe et moi-même ne manquerons pas d'accompagner et d'aider les associations communales avec un objectif commun, apporter de la vitalité en milieu rural.

Malgré les contraintes administratives et gouvernementales, votre équipe municipale n'a jamais cessé de travailler. Elle donne le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village. Bien que les décisions municipales soient prises, certains dossiers ont pris du retard.

L'adressage : Deux réunions publiques ont été annulées. Une consultation individuelle vous a été proposée afin de recueillir vos remarques sur les propositions de dénomination des voies. Vous avez été nombreux à y répondre et je vous en remercie. Aujourd'hui, ce dossier est en bonne voie. Les dernières corrections sont parvenues à notre prestataire. Dès réception du fichier final, la commande des panneaux sera finalisée.

Le site internet : La mise en ligne du nouveau site internet devrait être opérationnelle en fin d'année.

L'autorisation du droit des sols : la Direction Départementale des Territoires nous a informés qu'elle ferait, au 31 décembre 2021, son service ADS, qui assure gratuitement l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables...). Ce travail va donc revenir aux communes qui vont devoir assumer cette nouvelle charge sans compensation financière de l'Etat. La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a été sollicitée pour assurer la continuité de ce service au 1^{er} janvier 2022, moyennant la participation financière des communes. Une évaluation des coûts est en cours.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : À compter du 1^{er} janvier 2022, cette taxe figurera sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires de biens immobiliers bâtis. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées qui conditionne le montant de cette taxe.

Aménagement du Lac du Fraysse : La mise en place des tables pique-nique et l'installation d'un nouveau garde-corps sont terminées. Une plantation d'arbres est prévue. Le dicton bien connu des jardiniers « à la Sainte Catherine, tout bois prend racine ! ». Rendez-vous le 25 novembre ! Une animation, autour de ce site, est en cours de réflexion pour le printemps prochain.

PLUi : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours d'élaboration. Nous en sommes à la phase de pré-zonage et des réunions sont organisées dans chaque commune pour déterminer les futures zones agricoles, naturelles ou constructibles.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions et échanger sur vos préoccupations du quotidien.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous souhaite une bonne lecture de votre « Petit Echo ».
Restons optimistes et confiants pour l'avenir.
Avec tout mon dévouement,

Votre maire,
Nathalie RICARD

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 novembre 2020

Présents : Mesdames, Messieurs, CASTELNAU Laurence, CONQUET Claude, COURNEDE Joseline, FRAYSSINET Olivier, LACAZE Catherine, LERIS Agnès, MAROT Michel, POUZERGUES Jérôme, RICARD Nathalie, TAILFER Arnaud, VIALETTE Olivier.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire et géographie, assassiné le 16 octobre dernier.

Secrétaire de séance : Agnès LERIS

Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Nomination d'un référent complémentaire pour le PLUI. Demande acceptée.

Ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décisions par délégation.

Augmentation des loyers des logements de l'ancienne école : logement n°1 rdc loyer de 460,67 € à 463,71 € au 01/11/20, logement n°2 loyer de 498,30 € à 500,59 € au 01/01/21.

Concession cimetière : La mairie a reçu par courrier une demande de concession de 2 m² au cimetière émanant d'un habitant de Cremps. Demande accordée.

Réflexion sur la réalisation d'un nouveau cimetière : Avant d'engager une étude de faisabilité, un courrier sera adressé aux habitants pour recueillir leurs souhaits (achat de concession, colombarium, jardin du souvenir...).

Association Les Mouvements du Cœur.

Requête au sujet du loyer de la location de la salle intergénérationnelle.

Actuellement : 175 € par an pour 1h30 de cours par semaine. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ramener le prix de la location à 150 € par an. De nombreux Crempsois (ses) participent aux cours de QI-Gong.

Association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

Appel aux dons suite à la tempête Alex, cataclysme du 02/10/20. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder 300 € de subvention eu égard à la taille de notre commune. Afin de reverser cette somme, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit suivants : compte 615321 au compte 6574. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour ce virement de crédit.

Désignation d'un Référent Informatique et Liberté (RIL) dans le cadre de la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Pour rappel : par délibération du 4 juin 2018, le Conseil Municipal a confié au Centre de gestion 46 la mission de mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le CDG 46 demande la désignation d'un Référent Informatique et Liberté : référent élu désigné : Claude CONQUET.

Commissions communales.

- **Commission communication** : elle s'est réunie le 5 octobre et a émis le souhait, dans un premier temps, de faire étudier la création d'un nouveau site internet pour la Mairie, l'existant devenant obsolète. Ce dossier est pris en charge par Olivier Vialette. Il a rencontré deux entreprises cadurciennes (3WCOM et CHEESE COM) : prérequis : redynamiser le site et le rendre plus attractif tout en ayant la possibilité de garder les données essentielles voire plus. Les élus ont visualisé les nombreux sites créés par les deux fournisseurs. Après avoir présenté les sites et les devis, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise 3WCOM Création du site : 1 990,00 € HT + 250 € (hébergement du site en France) + 290 € (maintenance annuelle et mise à jour) soit un total de 2 530,00 € HT, contre 3 190,00 € HT pour l'entreprise Cheese Com.

- **Commission cadre de vie, environnement, et développement durable** : elle est réunie le 7 octobre. Toutes les idées ont été notées. Telles que :

* **Cadre de vie** : mise en place d'une boîte à livres, d'un panneau d'information à la mairie pour proposition de co-voiturage ou autres services. Visite itinérante des services de la MSAP, attribution d'un nom à la salle intergénérationnelle (idées la Récré ou le Préau), repositionnement des panneaux entrée Cremps qui peuvent être selon les endroits ou trop près ou trop loin du village.

A l'étude : coût de déplacements et d'ajouts de panneaux complémentaires (Michel Marot se renseigne auprès du Département du Lot)

* **Environnement** : Embellissement du Lac du Fraysse : Changement des barrières côté pompe, les remplacer par des garde-corps. Devis demandés à deux entreprises proches (une sur la commune et l'autre à Laburgade). Une information complémentaire sera demandée à l'entreprise La Forge de Pech Petit. Dossier en attente. Plantation de 2 ou 3 arbres. Mise en place de 2 ou 3 tables de pique-nique scellées avec accès pour les personnes à mobilité réduite. Devis en cours. Dissimuler la poubelle par du bardage en bois (panneaux en notre possession).

Autres sujets abordés :

- Points de collectes : reboucher les trous et effacer les tags.

- Planter des sauges sous les panneaux (entrée de village) : plantes ne nécessitant aucun entretien.

- Planter quelques arbres sur la place de la Salle des Fêtes afin d'avoir un peu d'ombre.

- Lac Neuf : tranchée à faire pour que les eaux ne ruissellent plus au niveau des poubelles (travail effectué).

- Remettre grillage à la décharge sauvage route de Laburgade (devis en cours).

- Poteaux éclairage public : à repeindre (demande à formuler à FDEL, Michel Marot s'en occupe).

- Au lieu-dit « Les Cabanes » : A proximité du chemin de randonnée, il a été constaté une décharge sauvage sur une parcelle privée. Un courrier sera envoyé au propriétaire.

- Volets de la Mairie : choix de la couleur et travaux de peinture en cours.

- Villages étoilés : demande d'étoiles supplémentaires : dossier en attente suivi par Claude CONQUET. Proposition d'organiser un événement autour du ciel étoilé en partenariat avec le PARC et un Crempsois passionné par le ciel nocturne.

- Entretien du petit patrimoine : proposition de journées participatives au Printemps.

* Développement durable : Inciter les personnes au tri ; demande de boule à verre au cœur du village.

- **Commission Vie scolaire - Jeunesse** : elle s'est réunie le 29 septembre. Suite à cette réunion il a été recensé le nombre d'enfants de Cremps scolarisés dans divers établissements de la maternelle aux études supérieures : 74 enfants répertoriés (soit 20 % de la population crempsoise). Idée : essayer de rassembler les jeunes en proposant un moment convivial (goûter, spectacle, ...) sans empiéter sur le milieu associatif.

Changement du photocopieur.

La location du photocopieur arrivant à échéance en juin 2021 et afin de résilier dans les délais le contrat actuel, il est nécessaire d'étudier le remplacement de ce matériel. Suite aux six propositions soumises, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le prestataire actuel Buro Conseil. Le photocopieur choisi est du matériel reconditionné, en location pour 5 ans. Devis retenu : Loyer au trimestre : 140,40 € TTC (au lieu de 241,20 € TTC à ce jour) - Tarifs copies : Noir : 0,00420 ; couleur : 0,0420 (au lieu de 0,00662 noir et 0,0662 couleur à ce jour).

Devis à venir. Changement des ordinateurs de la mairie (poste secrétaire et poste élu).

Rappel et suivi des dossiers en cours.

Adressage : Les fichiers ont été envoyés à la Poste avec toutes les corrections faites par les élus. Ce dossier est en attente. Vu le contexte de la crise sanitaire nous sommes dans l'impossibilité d'organiser la réunion publique prévue initialement le vendredi 28 novembre.

FDEL : Éclairage public église (dossier en cours)

SICTOM : Demande de boule à verre supplémentaire : le SICTOM doit donner une réponse.

Information des commissions externes.

PLUI : Décision a été prise par les administrateurs de la Communauté de Communes de découper les 23 communes concernées en 5 secteurs. En ce qui nous concerne Cremps est avec Laburgade, Aujols, et Flaujac-Poujols.

En 2021 une étude du zonage sera effectuée dans chaque commune. La Communauté de Communes demande un référent supplémentaire par commune.

Référent désigné : Jérôme Pouzergues.

A prévoir : Un Conseil Municipal spécifique pour étudier les demandes de permis de construire dans notre commune.

Informations diverses.

- **Urbanisme** : entre le 11 septembre et le 9 novembre 2020 il a été délivré, deux déclarations de travaux et trois permis de construire.

- **Désinsectisation** : un professionnel résidant à Biargues vient de s'installer : il propose la désinsectisation de frelons, frelons asiatiques, guêpes, chenilles processionnaires, dératisation. (Cf. contact à la mairie et sur le site internet).

- « **Les Dames du Tricot** » ont adressé un courrier à la Mairie : l'atelier tricot tel quel, arrêtera de fonctionner à la fin de l'année 2020. Toutefois dans le but de maintenir un lien social, il sera proposé des activités de loisirs ouvertes à tout public (tricot, couture, jeux de société, ...) et de sorties « découvertes » Dans cet objectif, elles nous informent de la reprise de l'association « La gariotte crempsoise ». En attendant l'Assemblée Générale, elles demandent l'accès à la salle intergénérationnelle le lundi après-midi de 14h à 17h. Avis favorable.

- **La fibre** arrive à la Mairie et à la Salle des Fêtes. Claude Conquet a pris rendez-vous avec les techniciens.

- Demandes d'ouverture du chemin communal au lieu-dit Les Mindrous : courriers à recevoir des demandeurs.

- **Marché hebdomadaire** : Mme le Maire propose la création d'un marché hebdomadaire, par exemple le mercredi après-midi, 3-4 producteurs ou plus sur un créneau horaire maximum 2 heures.

- **Illuminations de Noël** : le conseil municipal valide l'achat de guirlandes pour égayer le sapin au cœur du village et la Mairie.

- **Veillées du Parc** du vendredi 18 décembre à Cremps : en raison du re confinement national, depuis le 30 octobre les animations prévues dans le cadre des Causseries sont annulées en décembre.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 14 janvier 2021

Présents : Mesdames, Messieurs, CASTELNAU Laurence, CONQUET Claude, COURNEDE Joseline, FRAYSSINET Olivier, LACAZE Catherine, LERIS Agnès, MAROT Michel, POUZERGUES Jérôme, RICARD Nathalie, TAILFER Arnaud, VIALETTE Olivier.

Secrétaire de séance : Michel MAROT

En ouverture de séance, Madame le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil municipal.

Ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation.

Augmentation du loyer au 1^{er} janvier 2021 de l'appartement :

- N° 2 du presbytère. Il passe de 468,20 € à 470,35 €
- N° 2 au 1^{er} étage de l'ancienne école. Il passe de 361,04 € à 362.70 €. (Soit une augmentation de 0.46 %)

Etudes de devis.

Raccordement électrique des deux spots lumineux de l'église sur l'éclairage public : ces 2 spots qui valorisent le bâtiment ne fonctionnent plus. Actuellement raccordés sur l'installation électrique de l'église, la FDEL (Fédération Départementale d'Energie du Lot) a transmis un devis prévoyant le changement de ces 2 spots, ainsi que leur raccordement à l'éclairage public.

Coût estimatif des travaux : 5 000 € Hors taxes. La FDEL prend à sa charge 1 750 €. Reste à la charge de la commune 3 250 €. Le Conseil municipal souhaite demander des devis à plusieurs électriciens privés afin de vérifier si une réparation de l'installation actuelle serait aussi onéreuse.

Ajout d'un candélabre solaire arrêt bus à Biarques : suite à la demande de parents d'élèves prenant les bus scolaires, la FDEL a transmis un devis pour l'installation de cet éclairage. Coût : 2 800 € HT. Participation de la FDEL : 980 €. Participation de la commune : 1 820 €. Il est possible, compte du lieu d'implantation, que ce devis soit inférieur. Le Conseil Municipal donne son accord. Il souhaite toutefois que soit précisé comment sera réalisée la maintenance du dispositif.

Un troisième devis était attendu de la part de la FDEL. Il s'agit d'estimer le coût de rénovation des lampadaires de l'éclairage public (peinture des poteaux). Ce devis n'est pas parvenu à temps. L'étude est donc reportée à un prochain conseil.

En complément, Michel Marot a réalisé une étude sur la consommation en éclairage public de 2014 à 2020. Il constate une nette amélioration des factures dues aux changements des ampoules et à la diminution des plages horaires de l'éclairage public.

Vœux 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie des vœux organisée d'ordinaire par le Conseil municipal ne pourra avoir lieu. Les élus ont décidé d'adresser leurs meilleurs vœux à tous les Crempois(es). Une carte de vœux est en cours de réalisation.

Informations diverses.

Recensement de la population de plus de 75 ans : il a été recensé sur la commune 15 couples et 28 personnes seules.

Centre de vaccination : le Maire informe les élus qu'elle a adressé un courrier à M. le préfet du Lot pour lui proposer la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de la campagne de vaccination.

Elections à venir : le préfet informe qu'il y aura un double scrutin lors des élections départementales et régionales en 2021.

Le Petit Echo de Cremps : compte tenu de la situation sanitaire, il y a peu d'informations. La dernière parution du Petit Echo datant de décembre, il a été décidé que la prochaine édition aurait lieu en début d'été. Le souhait du conseil Municipal est bien de reprendre le rythme antérieur le plus rapidement possible.

Cloche de l'église : la carte électronique d'une des cloches est défectueuse. Cela est dû à une surtension. Coût du remplacement : 1 237,20 € TTC. Le conseil municipal donne son accord pour le changement. Une déclaration de sinistre est en cours auprès de la compagnie d'assurance de la collectivité.

Constitution de la Commission de contrôle des Elections : la Préfecture du Lot a pris un arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales. Sont désignés pour trois ans en tant que :

Conseillers Municipaux : Titulaire : Olivier Vialette et suppléant Jérôme Pouzergues

Délégués de l'administration : Titulaire : Michel Frayssinet et suppléant : Serge Lacaze

Déléguées du Tribunal Judiciaire : Titulaire Corinne Bach et suppléante : Jeannette Sembel.

Un courrier sera envoyé aux membres pour les informer de cette nomination.

Sictom : ce syndicat est chargé du ramassage des ordures ménagères. Afin de préparer le nouveau projet de ramassage, deux représentants sont venus répertorier toutes les habitations. Agnès Lérès, Cathy Lacaze et Nathalie Ricard étaient présentes à ce rendez-vous. Il a été recensé 260 maisons où l'enlèvement pourra se réaliser en porte à porte. Cependant, compte tenu de la largeur insuffisante de la chaussée, 13 maisons seront collectées « en regroupement ».

Demande de boule « récup verre » dans le bourg : cette demande est en cours. La difficulté rencontrée est de trouver le bon organisme décideur.

Décharge sauvage au lieu-dit « Les Cabanes » : le propriétaire du terrain a été informé. Il nous autorise à nettoyer la parcelle. Ce chantier sera proposé dans le cadre d'une journée citoyenne au Printemps.

Site Internet : le nouveau projet de site a bien avancé. Une proposition d'arborescence a été proposée, puis envoyée au prestataire. Olivier VIALETTE, chargé du dossier, doit rencontrer de nouveau la société pour l'avancement de la maquette.

PLUI : une réunion par secteur est prévue à Cremps le jeudi 11 février. Y sont conviés les conseillers municipaux des communes d'Aujols, Cremps, Flaujac-Poujols et Laburgade. Y sera présenté le PADD dans son ensemble.

Cimetière : le nombre de places vacantes est restreint. Afin de prévoir et d'établir un projet réaliste, Joseline COURNEDE répertorie les besoins à venir. A l'issue de cette étude, le Conseil municipal pourra décider s'il y a lieu de réaliser un nouveau cimetière ou pas.

Conservation d'un caveau : ce monument est pour la commune un intérêt patrimonial. Quelques travaux sont à prévoir (un peu de maçonnerie et un bon nettoyage)

Commission des impôts directs : au vu de la liste de présentation (24 noms) établie par le conseil municipal de Cremps, la Directrice départementale des finances publiques a désigné en tant que

Titulaires (6) : Joceline Cournède, Catherine Lacaze, Raymonde Viole, Jérôme Pouzergues, Francis Conquet, Bernard Leblanc.

Suppléants (6) : Laurence Castelnaud, Jeanne Sembel, Monique Sennac, Christian Couyba, Nicolas Giles, Didier Miguez.

Un courrier sera envoyé à tous les membres pour les informer de cette décision.

Une réunion devra se tenir avant le 20 mars 2021.

Adressage : une dernière réunion s'est tenue avec la Poste. Les dernières modifications nécessaires ont été réalisées. A présent, tout est prêt par la présentation lors d'une réunion publique. Elle sera programmée lorsque la situation sanitaire le permettra.

Fibre : elle est installée à la mairie et très prochainement à la salle des fêtes.

Informatique : le contrat de location arrivant à son terme, le nouveau matériel vient d'être installé, moyennant une location de 237,34 € TTC par trimestre, pour une durée de 16 trimestres.

Quercy Energie : une visite des 4 appartements de l'ancienne école est prévue le 18 janvier. Un compte-rendu du diagnostic énergétique sera envoyé afin d'étudier les orientations possibles.

Endurance équestre (28 février) : le Maire a donné un avis favorable à la tenue de cette manifestation (si les conditions sanitaires le permettent). La décision finale sera prise par la Préfecture du Lot.

Grippe aviaire : il est demandé au Conseil municipal de répertorier les propriétaires de volailles. Une déclaration de toutes les basses cours devrait être demandée prochainement.

Lac du Fraysse : le devis de La Forge de Pech-Petit a été validé pour une somme de 3 300 € TTC. Il s'agit de changer les barrières existantes par un garde-corps, et de rendre le site plus agréable encore. Travaux prévus pour Mars 2021.

Urbanisme : depuis le dernier Conseil Municipal, une déclaration de travaux a été enregistrée en mairie.

Assurances : contact va être pris avec la compagnie d'assurance qui assure les biens municipaux afin de re négocier certains contrats.

Enlèvement des anciens poteaux Xilan : Laurence Castelnaud s'occupe de les faire enlever. Ils seront stockés au sous-sol.

SESEL : le nouveau syndicat de l'eau, a donné lecture lors d'une dernière réunion du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de 2019. A l'époque le Syndicat de l'Iffernet était à la manœuvre. À la suite des différentes analyses, aucune anomalie n'a été détectée en 2019. Le rendement était de 76,10%. Cela représente la déperdition dans les canalisations. Sur 100 litres d'eau pompés, 76 litres ont été effectivement consommés.

Prix de l'eau en 2019 : pour une consommation annuelle de 120 m3 le prix est de 2,91 € le m3.

PARC : le projet de Maison du PARC est bien avancé. Les travaux devraient débuter au printemps. Cet établissement se situera à Labastide Murat.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021

Présents : Mesdames, Messieurs, CASTELNAU Laurence, CONQUET Claude, COURNEDE Joseline, FRAYSSINET Olivier, LACAZE Catherine, LERIS Agnès, MAROT Michel, POUZERGUES Jérôme, RICARD Nathalie, TAILFER Arnaud, VIALETTE Olivier.

Secrétaire de séance : Claude CONQUET

Ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 14 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Compte rendu des Conseils municipaux

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'adhésion au SIFA (la Cause Animale) des communes de l'Hospitalet et de Pomarède. Délibération votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Parmi les points à l'ordre du jour sont inscrits l'approbation des comptes de gestion 2020, le vote du compte administratif ainsi que l'affectation du résultat 2020. Mme le Maire ne peut présider la séance. Michel MAROT est désigné Président de séance.

Approbation du compte de gestion 2020.

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées. Après discussion, le compte de gestion 2020 est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2020.

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pris part au vote du compte administratif. Après présentation par le Président de séance, le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité des présents comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	60 568,79 €			86 206,27 €	60 568,79 €	86 206,27 €
Opérations exercice	30 836,21 €	85 790,15 €	127 269,29 €	179 931,08 €	158 105,50 €	265 721,23 €
Total	91 405,00 €	85 790,15 €	127 269,29 €	266 137,35 €	218 674,29 €	351 927,50 €
Résultat de clôture	5 614,85 €			138 868,06 €		133 253,21 €
Restes à réaliser	79 886,92 €				79 886,92 €	
Total cumulé	85 501,77 €			138 868,06 €	79 886,92 €	133 253,21 €
Résultat définitif	85 501,77 €			138 868,06 €		53 366,29 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité par les Maires Adjointes et les Conseillers Municipaux, Madame le Maire n'ayant pas le droit de vote.

Affectation du résultat.

Le compte de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 138 868,06 € et le compte d'investissement un déficit de 5614,85€. Le Président de séance propose d'affecter 85 501,77 € du compte de fonctionnement au compte d'investissement afin de couvrir le besoin de financement. L'excédent de fonctionnement reporté pour 2021 s'élève à la somme de 53 366,29 €.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Débat Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Mme le Maire et Michel Marot (réfèrent PLUI) rappellent que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 20 septembre 2017.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLUI comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement
Le Petit Echo de Cremps n°52 Automne 2021 Page n° 7

public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Madame le Maire expose alors le projet de PADD :

Axe 1 : la diversité comme force du projet

- Orientation générale 1 : Respecter les logiques spatiales pour valoriser la communauté de communes
- Orientation générale 2 : Proposer un maillage territorial dynamisant la communauté de communes

Axe 2 : la qualité comme facteur d'attractivité

- Orientation générale 1 : Maintenir et valoriser la qualité du cadre de vie
- Orientation générale 2 : Développer une économie durable en phase avec les enjeux actuels et futurs

Après cet exposé, Mme le Maire déclare le débat ouvert :

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD : des interrogations demeurent sur les principaux points évoqués à savoir :

- **Principaux pôles d'attractivité Lalbenque - Limogne** : les élus sont d'accord sur le fait que le pôle de Lalbenque se révèle plus attractif que celui de Limogne. Ils conçoivent bien qu'il faudra porter des efforts sur ce dernier, mais se demandent aussi comment l'on peut attirer de nouveaux habitants. Pour cela, il faudrait une création d'emplois conséquente. Comment le PADD pourra-t-il influencer sur ce projet ?

- **« Petites communes » de la CCPLL** : le Conseil Municipal souhaite très fortement que ces dernières ne soient pas délaissées au profit de communes plus importantes. Toutes les communes ont le mérite d'exister tant au niveau du nombre d'attribution de permis de construire que du développement économique en favorisant l'installation de nouveaux artisans.

- **Taxe sur la vente de terrains constructibles** : certaines communes perçoivent aujourd'hui cette taxe versée par l'acheteur d'un terrain constructible. Les élus de Cremps souhaiteraient savoir s'il en sera de même lorsque le PLUI sera opérationnel.

- **Préservation des terrains agricoles** : le Conseil municipal approuve les directives du PADD qui prévoit de faciliter l'installation, voire de pérenniser les activités agricoles tout en respectant les changements de destination et les STECAL. Il souhaite que la décision finale confirme ce projet.

Il est noté que le document traduit un projet et qu'en tant que tel il ne sera pas disponible pour le moment pour les habitants de la commune.

Ce PADD tient compte des observations faites lors des réunions publiques, il sera disponible après validation.

Le Conseil Municipal de Cremps adhère aux orientations du PADD avec les mentions faites ci-dessus.

Etudes devis.

Travaux peinture : 4 devis sont proposés pour les travaux suivants : scène et escalier issue de secours de la salle des fêtes, logement ancienne école : cage d'escalier, plafond et couloir 1^{er} étage : le conseil Municipal a validé le devis de S.A.R.L. ATP.

Aménagement du lac du Fraysse :

Achat d'arbres : plusieurs devis ont été étudiés : le devis du pépiniériste Miquel de Saint Paul de Loubressac a été retenu pour l'achat de 2 tilleuls, 1 sophora, 1 lilas des indes, 1 pin parasol et 1 saule pleureur.

Plantations : Michel Deilha effectuera les plantations (mini pelle, terreau et tuteur pour un montant de 50 € /arbre). Les plantations seront réalisées à l'automne.

Tables pique-nique : 3 seront achetées prochainement chez RURAL MASTER à Cahors pour un montant de 477 €.

Eglise : Devis en attente pour les travaux d'électricité (notamment les 2 spots). La SOCOTEC va être consultée pour la mise aux normes électriques de l'église.

Eclairage terrain de pétanque (sous la salle des fêtes) : un devis estimatif de 13 800 € HT a été effectué par la Fédération Départementale d'Energies du Lot. Financement : la FDEL à hauteur de 4 830 € HT et la commune : 8 970 €. Ce devis n'a pas été retenu car trop onéreux.

Informations diverses.

Syded (Opération 1 jardin, 1 composteur) : Le coût d'un composteur individuel est de 20 €. Si achat groupé (+ de 10), la livraison est gratuite au village. L'ensemble comprend 1 composteur d'une capacité de 320 litres, 1 seau de 10 litres, 1 tige aérateur et un guide de compostage domestique. Une communication va être faite auprès de tous les habitants.

Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA) : à la suite de la réunion du 28/03/2021, il a été décidé de baisser la taxe par habitant. Elle passera de 3,35 € à 3,10 €.

Tarifification incitative : les premières estimations montrent que la tarification incitative serait plus chère que la redevance actuelle. Les élus sont en attente d'une présentation chiffrée pour comparer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI).

Salle des fêtes : le 1^{er} mars la Commission d'Arrondissement pour la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public a effectué une visite périodique. Une remarque : le plan d'évacuation doit être mise à jour suite à l'agrandissement de la cuisine.

Locataire du presbytère : Mme Edwige Nozières a quitté le logement n° 2 du presbytère. L'état des lieux a été réalisé : de nombreux travaux sont à faire (peintures murs, plafonds, portes, changement robinetterie, WC, VMC, remise en conformité électriques du logement, nettoyage espaces verts, vidange fosses septiques, remise en état du chemin d'accès, peinture portail, ...). Un nouveau bail sera signé, le 15 avril, avec M. Patrick Molina.

Adressage : le projet d'adressage est bien avancé. Dans l'impossibilité d'organiser une réunion publique pour le soumettre à tous les habitants, les élus ont décidé d'adresser un courrier à tous les Crempsois (ses) pour présenter les propositions de noms de rues, route, chemin ou impasse concernant leur secteur.

Concernant les résidences secondaires, le courrier leur sera envoyé par la Poste.

Site Internet : le choix de la couleur verte a été effectué par la majorité du Conseil Municipal.

Prochaine étape : le contenu du site.

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 15 avril 2021

Présents : Mesdames, Messieurs, CASTELNAU Laurence, CONQUET Claude, FRAYSSINET Olivier, LACAZE Catherine, MAROT Michel, POUZERGUES Jérôme, RICARD Nathalie, TAILFER Arnaud, VIALETTE Olivier.

Absentes excusées : Agnès LERIS, Joseline COURNEDE a donné pouvoir à Michel MAROT

Secrétaire de séance : Claude CONQUET.

Ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une décision par délégation. Le Conseil Municipal donne son accord.

Décision par délégation.

Un nouveau locataire est arrivé à l'appartement n° 2 du Presbytère.

Le bail et l'état des lieux ont été signés au 15 avril. Le loyer mensuel est de 470,35 €.

La caution a été versée pour un montant du loyer sera de 470,35 €.

La commission communale des finances s'est réunie le 12 avril pour étudier le budget. Celui a été présenté le 14 avril à M. Bourgeois, comptable du Trésor Public. Quelques modifications ont été apportées.

Vote des taxes directes locales.

Pas d'augmentation pour 2021 (voté à l'unanimité par le Conseil Municipal).

Les taux sont donc les suivants : Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB) : 27,27 % Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFNB) : 46,25 % Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 14,45 %

Examen demande de subventions.

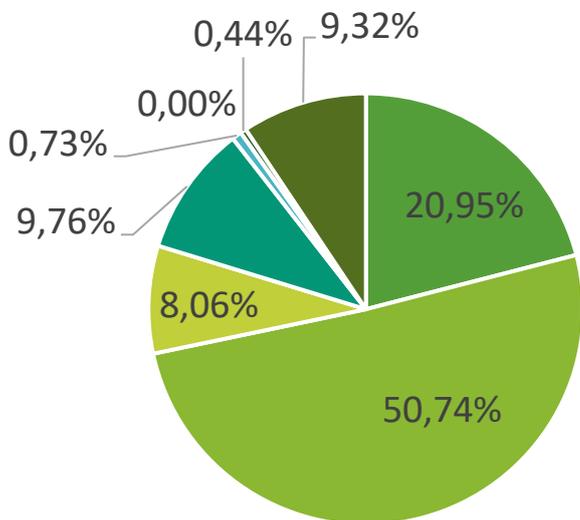
Après avoir examiné toutes les demandes reçues, le Conseil Municipal décide d'accorder, à ce jour, les subventions suivantes :

- FNACA : 50 €.
- Football Club Lalbenque-Fontanes : 225 € (participation pour 9 enfants soit un montant de 25 € pour chacun).
- Les Restaurants du Cœur : pas de subvention accordée. Comme l'année dernière, une proposition d'achat de produits de premières nécessités d'une valeur de 50 € sera formulée à l'association pour l'antenne des restaurants du cœur de Lalbenque.

En attente de recevoir d'autres demandes de subvention : notamment celles des associations communales.

Vote budget primitif 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

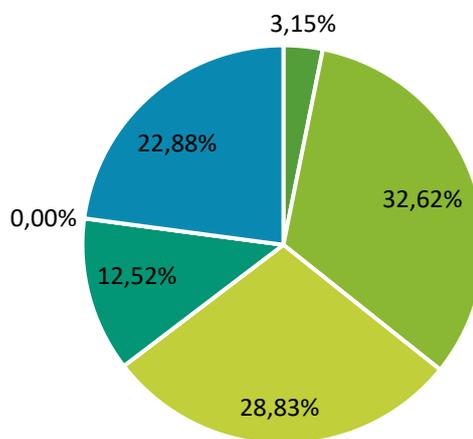


- Virement à la sect° invest.
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Amortissements
- Atténuation de charges

DEPENSES

Virement à la sect° invest.	20,95%	48 869,99 €
Charges à caractère général	50,74%	118 339,29 €
Charges de personnel	8,06%	18 800,00 €
Charges de gestion courante	9,76%	22 775,00 €
Charges financières	0,73%	1 700,00 €
Charges exceptionnelles	0,00%	0,00 €
Amortissements	0,44%	1 022,01 €
Atténuation de charges	9,32%	21 728,00 €
Total	100,00%	233 234,29 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



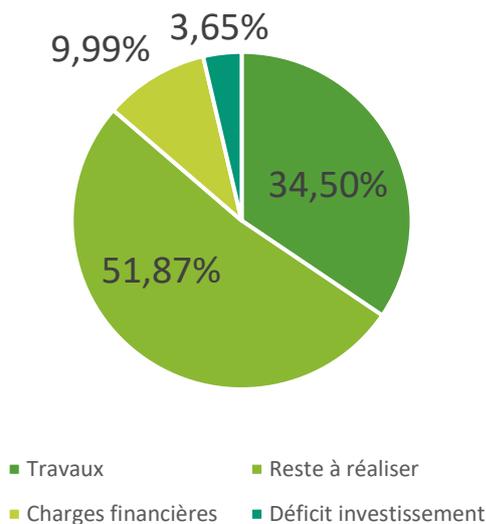
- Produits services
- Impôts et taxes
- Dotations participations
- Autres produits gestion courante

RECETTES

Produits services	3,15%	7 342,00 €
Impôts et taxes	32,62%	76 076,00 €
Dotations participations	28,83%	67 250,00 €
Autres produits gestion courante	12,52%	29 200,00 €
Produits exceptionnels	0,00%	0,00 €
Excédent reporté	22,88%	53 366,29 €
Total	100,00%	233 234,29 €

Le budget primitif 2021 de fonctionnement est adopté à l'unanimité

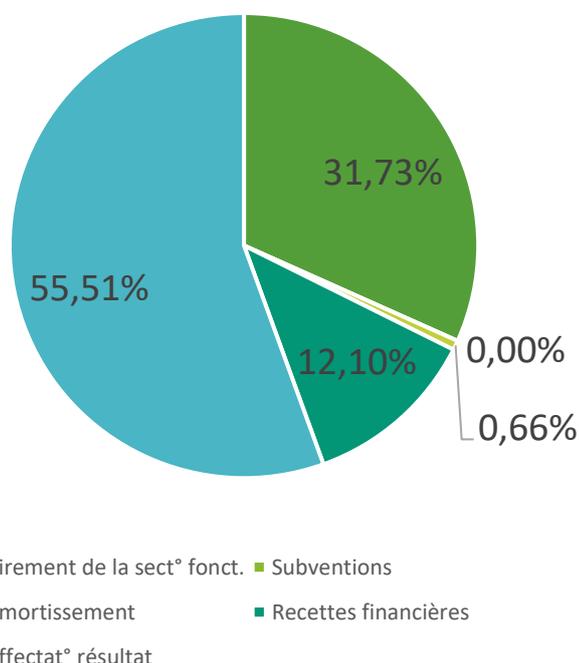
DEPENSES INVESTISSEMENT



DEPENSES

Travaux	34,50%	53 142,00 €
Reste à réaliser	51,87%	79 886,92 €
Charges financières	9,99%	15 384,04 €
Déficit investissement	3,65%	5 614,85 €
Total	100,00%	154 027,81 €

RECETTES INVESTISSEMENT



RECETTES

Virement de la sect° fonct.	31,73%	48 869,99 €
Subventions	0,00%	0,00 €
Amortissement	0,66%	1 022,01 €
Recettes financières	12,10%	18 634,04 €
Affectat° résultat	55,51%	85 501,77 €
Total	100,00%	154 027,81 €

Le budget primitif d'investissement 2021 est adopté à l'unanimité.

Informations complémentaires.

Voirie communale : le montant du programme est de 26 000 € TTC.

Les travaux suivants seront effectués : Chemin de Pech Petit (jusqu'à la dernière maison), Rue du Lac, Chemin de Blancar, Rue de Gouzou, Route de Mignot.

Voirie communautaire : pour donner suite à la visite du technicien voirie un devis a été établi pour un montant de travaux de 23 000 € TTC. Pour information, en 2021, il n'y aura pas de travaux effectués par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne sur les routes communautaires (sauf du point à temps et de l'enrobé pour les nids de poule). Les comptes 2020 sont déficitaires et les dépenses 2021 seront réduites à l'essentiel.

Eglise : un diagnostic électrique doit être fait, SOCOTEC propose de le faire pour un montant de 280 € HT. Cette entreprise effectue déjà toutes les vérifications des bâtiments communaux.

Logiciels informatiques :

- Le prestataire informatique SARL Indy System (Montauban) nous signale que la gamme de logiciels actuelle sera obsolète en décembre 2022.

Le montant pour le renouvellement serait le suivant :

Logiciels + formation : 3 752,76 €.

Abonnement + maintenance : 1 581,77 €

Reprise des données : 960 €.

- Le prestataire AGEDI à Aurillac (Syndicat intercommunal) propose les tarifs suivants :

Logiciels + formation : 997 €

Abonnement + maintenance : 686 €

Reprise des données : 240 €.

Au vu de ces éléments une décision sera prise ultérieurement.

Modifications statuts SIFA.

En 2018, il avait été proposé pour le vote 1 titulaire + 1 suppléant par commune mais cette suggestion concernant le quorum a été refusée par les services préfectoraux. Il convient donc de procéder à une modification statutaire en précisant que chaque commune est représentée par un délégué titulaire détenteur d'une voix. La composition du bureau a également été revue comme suit : Un président et de 3 vice-présidents.

Informations diverses.

Site internet : le prestataire avance de son côté. La commission communication doit se réunir prochainement pour rédiger les textes des différentes rubriques.

Lac du Fraysse : les tables pique-nique en bois qui seront installées au lac du Fraysse ont été récupérées chez Rural Master. (Prévoir le montage et un système antivol)

Chauffage au gaz : plusieurs locataires de la collectivité se chauffent au gaz. Le coût reste très élevé. La collectivité va solliciter plusieurs fournisseurs d'énergie pour des devis.

Fleurissement : un conseiller propose un fleurissement au pied des panneaux d'entrée et sortie de la commune. (à voir avec Josy)

Eclairage public : la FDEL ne s'occupe pas de repeindre les mâts des lampadaires. Michel Deilhes sera sollicité pour cette opération. Le choix de la couleur sera effectué au préalable.

Ancienne décharge : la clôture au niveau de l'ancienne décharge est en très mauvais état. L'entreprise Daniel MOQUET de Cahors a été proposée par un conseiller. D'autres propositions vont être étudiées.

Téléphonie : la salle des fêtes dispose désormais d'un téléphone fixe. La Mairie dispose d'un téléphone portable. Les 2 bâtiments sont raccordés à la fibre.

Adressage : un courrier va être distribué dans les boîtes à lettres concernant l'adressage afin de pouvoir avancer sur ce dossier car une réunion publique ne peut être effectuée compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 16 juin 2021

Présents : Mesdames, Messieurs, CASTELNAU Laurence, CONQUET Claude, COURNEDE Joseline, FRAYSSINET Olivier, LACAZE Catherine, LERIS Agnès, MAROT Michel, RICARD Nathalie, TAILFER Arnaud, VIALETTE Olivier.

Absent excusé : Jérôme POUZERGUES

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour.

Le Compte rendu du Conseil municipal du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

Accord est donné à Madame le Maire de rajouter un point à l'ordre du jour.

Encaissement chèque.

Il s'agit d'une participation aux travaux réalisés sur les cloches de l'église à la suite d'intempéries. Dans le cadre de notre contrat d'assurance, Groupama nous a adressé un chèque de 565,20 €.

Décision par délégation du maire.

Augmentation du loyer de la locataire du logement n° 1 au Presbytère. Il passera au 1^{er} juillet 2021 de 375,34 € à 375,68 €.

Décisions budgétaires modificatives.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les crédits affectés à certains chapitres du budget primitif 2021 sont insuffisants et qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

Compte rendu des Conseils municipaux

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies - Redevance domaine public Orange	615231	- 514 €		
Titres annulés	673	+ 3 514 €		
Remboursst / charges sécurité sociale et prévoyance - Contrat CNP			6459	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

Examen de subventions.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse de Lalbenque pour l'année scolaire 2020/2021.

Elle propose de verser comme l'année précédente une subvention de 450,00 € par enfant fréquentant l'établissement et précise qu'il conviendra d'effectuer le virement de crédits suivant :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	- 450 €		
Subvention association & autres pers. de droit privé	6574	+ 450 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 450 € à l'OGEC Sainte Thérèse de Lalbenque ainsi que le virement de crédits ci-dessus.

Organisation des élections.

Madame le Maire rappelle la réglementation à respecter pour ces deux journées d'élections. La salle des fêtes tiendra lieu exceptionnellement de salle de vote afin de respecter les règles sanitaires en vigueur. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

* Pour le premier tour du 20 juin : Seront présents de 8h à 13h, comme président, secrétaire ou assesseurs : Nathalie RICARD, Claude CONQUET, Laurence CASTELNAU, Catherine LACAZE, Michel MAROT et Olivier VIALETTE.

Et de 13h à 18h : Joseline COURNEDE, Agnès LERIS, Nathalie RICARD, Olivier FRAYSSINET, Jérôme POUZERGUES, Arnaud TAILFER.

* Pour le deuxième tour du 27 juin : Seront présents de 8h à 13h : Laurence CASTELNAU, Catherine LACAZE, Agnès LERIS, Nathalie RICARD, Michel MAROT et Olivier VIALETTE.

Et de 13h à 18h : Joseline COURNEDE, Nathalie RICARD, Claude CONQUET, Olivier FRAYSSINET, Jérôme POUZERGUES et Arnaud TAILFER.

Rapport sur la qualité de service et les prix du service du Spanc.

Conformément à la réglementation Michel MAROT a présenté ce rapport.

Le Spanc est le service public de la communauté de communes en charge de l'assainissement non collectif. Dans ce rapport est présenté le nombre d'intervention du service sur l'ensemble des communes de la CCPLL. Ce rapport est consultable sur le site internet <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr>.

Informations diverses.

Fauchage : l'entreprise GONZALEZ procèdera (semaine 25) au fauchage des routes d'intérêts communautaires. Michel DEILHES, pour des raisons personnelles, ne pourra assurer intégralement le fauchage des autres routes et chemins communaux. L'entreprise Causse Paysagiste a donc été contactée pour procéder à un complément de travaux.

Inscription Rentrée Scolaire 2021-2022 : une famille a demandé l'autorisation d'inscrire son enfant en petite section de l'école maternelle de Lalbenque. Dossier en attente de renseignements complémentaires auprès des Maires des communes d'Aujols et Lalbenque.

Compte rendu des Conseils municipaux

Ordures ménagères : les élus communautaires ont décidé que la redevance des ordures ménagères serait remplacée par une taxe calculée sur la valeur locative de l'habitation, et ce à compter du 01.01.2022.

Installation électrique de l'église : la société SOCOTEC a rendu compte de sa visite du 17 mai dernier. Une partie de l'installation électrique est conforme, mais il s'avère que des travaux de mises aux normes sont malgré tout nécessaires. Contact va être pris avec des entreprises afin d'établir des devis.

PLUI : une réunion de travail aura lieu le jeudi 24 juin à 21h.

Référent Ambroisie et moustique tigre : l'Agence Régionale de Santé sollicite les élus pour désigner un référent ambroisie et moustique tigre sur la commune. Olivier Frayssinet sera le référent.

Adressage : le courrier envoyé à tous les habitants de la commune a reçu un accueil très positif. De nombreuses remarques ont été transmises aux élus. Des devis sont attendus pour le chiffrage des plaques, numéros et des poteaux. Dès réception le conseil municipal se réunira afin de valider les dénominations des voies, les choix des matériaux et des couleurs.

Association des Maires de France : Jean-Marc VAYSSOUZE, président de l'AMF 46 rencontrera Mme le Maire et les élu(e)s le jeudi 24 juin à la Mairie.

Petit Echo : prochaine parution (fin juillet)

Transports Scolaires : la Région propose de rencontrer les parents et les élus des communes de Cremps et Laburgade : Explication sur le transport payant à compter de la rentrée de septembre pour les collégiens du secteur privé.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 30 août 2021

Présents : Mmes, Nathalie RICARD, Agnès LERIS, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Mrs, Claude CONQUET, Olivier FRAYSSINET, Jérôme POUZERGUES, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE.

Absents excusés : Michel MAROT (pouvoir à Joseline COURNEDE) et Laurence CASTELNAU.

Secrétaire de séance : Claude CONQUET.

Ordre du jour.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décision par délégation du Maire.

Le loyer de Mme DARS (logement N°2) augmentera de 0,09% au 01/09/2021. Le montant de ce dernier passera de 364,45 € à 364,78 €.

Délibération du bureau de vote.

Madame le Maire rappelle que chaque année, il est demandé aux collectivités les modifications concernant les lieux d'affichage et de tenu du bureau de vote concernant les élections de l'année suivante. En 2022 les élections présidentielles se dérouleront les 10 avril et 24 avril.

Elle précise qu'étant donné la configuration de la mairie, le manque d'espaces de stationnement aux abords de celle-ci, la situation sanitaire, le manque de place pour la tenue de scrutons simultanés, il serait judicieux de déplacer l'organisation des élections dans la salle des fêtes, beaucoup plus vaste et mieux adaptée à l'organisation de ce genre d'événement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité : de déplacer le lieu d'affichage pour les élections sur le parking de la salle des fêtes, de déplacer le lieu du bureau de vote dans la salle des fêtes.

Délégation à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne de la mise en place d'un service instructeur du droit des sols.

En mars 2021, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Lot a annoncé la fermeture du service d'instruction d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) au 1^{er} janvier 2022, suite à des départs en retraite qui ne seront pas remplacés et dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat en matière d'aménagement du territoire.

Compte rendu des Conseils municipaux

Alors que l'instruction des autorisations d'urbanisme a longtemps été assurée gratuitement par les services de l'Etat, et que la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme reste communale, il appartient à chaque commune concernée par la fermeture de ce service de se prononcer sur la mise en place d'une solution alternative d'ici le 1^{er} janvier 2022.

Mettre en place un nouveau service ADS suppose une définition précise des besoins et attentes des élus afin de permettre une évolution de la relation à l'Etat, garantir une proximité et une instruction de qualité, une économie d'échelle, une articulation entre instruction et planification, et une sécurisation des actes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne, l'étude des différentes alternatives existantes à la fermeture du service ADS de la DDT, et de lui demander de proposer rapidement un calendrier de mise en place aux communes afin d'assurer la continuité de ce service public au 1^{er} janvier 2022.

Tous les actes (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager) deviendront payants. La collectivité devra créer une ligne budgétaire.

Examen demande subventions.

Subventions accordées à ce jour.

* Association Rallye Valse et Joyeuse : après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 7 voix pour et 2 abstentions, l'attribution d'une subvention de 400 € à la société de chasse Rallye Valse et Joyeuse. Le compte rendu moral et financier de l'Assemblée Générale du 17 juillet 2021 nous a été communiqué par le président.

* Collège Sainte-Thérèse : un séjour à Najac a eu lieu du 30/06/2021 au 02/07/2021. Le coût est de 175 € par enfant. 4 enfants de la commune sont concernés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 8 voix pour et 1 abstention. Une subvention de 25 € par enfant et par nuitée est accordée soit 200 €.

Virements de crédits.

Les opérations de subventions mentionnées ci-dessus s'effectueront par les virements de crédits suivants :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien voies	615231	- 600,00 €		
Subvention association	6574	600,00 €		

Devis remise en état de la cour du presbytère.

TPR Rivière : 1 602 € H.T. (gravier de 0,15).

SARTP : 1 470 € H.T. (gravier de 0,20).

Le devis de SARTP a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Informations diverses.

- Logements : les travaux de peinture dans la cage d'escalier des logements de l'ancienne école sont terminés. Il faut prévoir le ponçage et le traitement de l'escalier. La recherche d'un artisan pour effectuer ces travaux est en cours.

- Petit Echo : il est en cours de réalisation

- Urbanisme : réunion PLUI le vendredi 10 septembre 2021 à 9h. La présence des élus est souhaitée pour ceux qui sont disponibles.

- Rencontre : le vendredi 17 septembre 2021, la sénatrice Angèle PREVILLE viendra à la rencontre des élus.

- Site internet : réunion de la commission communication mardi 14 septembre 2021 à 20h30. Prévoir photos diverses.

- Sortie : concert guitariste « Trio Contrastes » le 24 septembre à 19h à la salle des fêtes organisé par ClassiCahors, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et avec le soutien de la Mairie de Cremps. Entrée soumise au pass sanitaire.

- Congrès : le congrès départemental des maires et élus aura lieu le 3 octobre à 9h à Bretenoux. Réponse avant le 27 septembre pour ceux qui veulent y participer. L'accès au Congrès est soumis au pass sanitaire.

- Dossiers à relancer (en attente de devis) : adressage (plaques, numéros et pose), Eglise (mise aux normes électriques), Logements Presbytère (changements des ouvertures), Entretiens des chemins, garages.

Informations des commissions

Renouvellement des commissions de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune. En vertu des dispositions de l'article R.7 du code électoral, les commissions de contrôle doivent être renouvelées à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux intervenu en mai et juin 2020.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion.
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants la commission de contrôle est composée de 3 membres :

Pour la commune de Cremps il s'agit d'un :

- conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau : Titulaire : Olivier Vialette, suppléant : Jérôme Pouzergues
- délégué de l'administration désigné par le préfet : Titulaire : Michel Frayssinet, suppléant : Serge Lacaze
- délégué désigné par le président du tribunal judiciaire : Titulaire : Corinne Bach, suppléante : Jeannette Sembel

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La commission de contrôle s'est réunie le 27 mai. Les membres ont analysé et validé le travail effectué par le maire au niveau des inscriptions et radiations faites depuis la dernière réunion.

Constitution de la Commission communale des impôts directs

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée : du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Cette commission s'est réunie le 10 mars en présence de :

Nathalie Ricard, Jocelyne Cournède, Francis Conquet, Bernard Leblanc, Raymonde Violle, Jérôme Pouzergues, Catherine Lacaze. 11 dossiers ont été étudiés et remis à l'administration fiscale.

Informations des commissions

Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy du jeudi 9 septembre 2021

Le 9 septembre s'est déroulé le comité syndical électif du Parc. Pour donner suite aux élections départementales et régionales du mois de juin, les élus ont procédé à l'élection à la présidence du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Madame Catherine MARLAS, seule candidate, a été élue avec 161 voix, sur 164 bulletins exprimés.

La Présidente a ensuite procédé à l'élection partielle des membres du Bureau syndical suite aux renouvellements du Conseil régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Lot. Le Comité syndical a élu les membres du Bureau Syndical suivants :

Pour le collège de la Région :

Stéphane BERARD

Patrice GARRIGUES

Vincent LABARTHE

Geneviève LASFARGUES

Marie PIQUÉ

Pour le collège du Département :

Frédéric DECREMPS

Nelly GINESTET

Catherine MARLAS

Alfred TERLIZZI

Amélie VACOSSIN



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Causses du Quercy
Géoparc
mondial
UNESCO

A l'issue des élections, la Présidente a remercié les membres du Comité pour leur confiance renouvelée et rappelé les principales échéances prochaines du Parc : le renouvellement du label Géoparc mondial UNESCO au printemps prochain et l'emménagement du Parc dans ses nouveaux locaux à l'été 2022.

Etat civil – du 1^{er} août 2020 au 30 septembre 2021

Naissances

Sidonie Mathilde Cloé Clémence ARTIGAS LAGARDE, née le 15 avril 2021 à Cahors (Lot).

Enzo Pierre Jean-Pierre KYSEL, né le 23 septembre 2021 à Cahors (Lot).

Reconnaissance

Nicolas Jean Georges KYSEL et Amandine Maryline Agnès BOET le 21 mai 2021.

Décès

- Gisèle Elise DARNEAUD, née le 08 février 1934 à Cremps (Lot), décédée le 27 octobre 2020 à Arcambal (Lot), inhumée à Cremps le 29 octobre 2020.

- Thérèse Elise NODARI, née le 23 octobre 1940 à Sorisole (Italie), décédée le 30 mai 2021 à Cahors (Lot), inhumée le 04 juin 2021 à Cremps (Lot).

PACS

MALGOIRE Sébastien et MOLES véronique Cécile Isabelle le 06 avril 2021.

CONQUET Nicolas et DOMINICE Estelle le 17 août 2021.

Intercommunalité

Retrouvez tous les comptes rendus détaillés en version numérique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne : <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr/votre-communaute/conseil-communautaire/compte-rendu/>

Premier forum d'information à destination des jeunes

À l'initiative de la communauté de communes du Pays de Lalbenque/Limogne (CCPLL), avait lieu vendredi 11 juin de 15 h 30 à 19 h 30 à la salle des fêtes de Cremps et autour de celle-ci, le premier Forum information jeunesse. Jean-Claude Sauvier, président de la CCPLL, Nelly Ginestet, vice-présidente du conseil départemental, Cathy Marlas, conseillère départementale étaient présents à ce forum.

Cette rencontre s'adressait aux jeunes et à tous ceux qui souhaitent les accompagner dans leur parcours (parents, élus, enseignants, travailleurs sociaux...). Ils ont pu rencontrer des professionnels et prendre connaissance de nombreuses informations sur la santé, les loisirs, l'emploi, la formation, l'orientation, la mobilité... Une multitude de structures y ont participé afin de répondre aux demandes du public : la Maison des ados, le Point information jeunes du Grand Cahors, la Mission locale, la Boussole des jeunes, la région Occitanie, le Point accueil écoute jeunes, la Maison des services aux publics de Lalbenque, le Rendez-Vous jeunes, Pôle emploi, les Docks de Cahors... Cette information jeunesse s'inscrit dans la convention territoriale globale de la CCPLL.



La vie du village

Comité des fêtes

Comme l'année dernière, ce foutu Covid est venu mettre le doute dans nos préparatifs.

Nous avons donc appliqué les mêmes principes pour proposer un programme raisonnable, ne mettant pas à risque les habitants, mais convivial, pour renouer l'instant d'un WE avec la tradition.

Nous avons donc avancé avec peu de visibilité sur la faisabilité de la fête 2021... et finalement :

Samedi 24 juillet et dimanche 25 juillet a eu lieu la fête votive de Cremps 2021 !

Samedi après-midi, les pétanqueurs étaient revenus nombreux au rendez-vous annuel.

En début de soirée, les crempsois ont investi les espaces verts pour partager le petit repas concocté par les membres du comité ou bien le pique-nique préparé par leur soin.

La préparation de ce repas fut l'occasion de découvrir le dynamisme de certains nouveaux membres, de se serrer les coudes pour obtenir le résultat attendu et trouver des solutions aux imprévus jamais absents de ce genre d'organisation. Bravo à tous les bénévoles !

La fin de soirée fut festive avec une part d'improvisation et de spontanéité qui nous rappelle les fêtes d'antan et la route qui servait de dancing. Merci Fabrice pour cette agréable animation !

Le lendemain dimanche, la messe a été suivie d'une cérémonie au monument au mort réunissant beaucoup de crempsois.



Mathilde et Théo déposèrent la gerbe au pied de la statue du soldat inconnu pour rendre hommage aux jeunes restés sur les champs de guerres. Merci Josy pour cette composition "made in Cremps".

A l'issue de ce moment de recueillement, tous les crempsois se retrouvèrent sous l'ombre des marronniers pour trinquer et picorer les petits fours "made in comité"

Pierre et son accordéon contribuèrent grandement à rendre cet apéritif joyeux où chacun pris plaisir à échanger avec voisins et amis.

C'était la fin pour la plupart d'entre vous. L'après-midi fut bien remplie pour les bénévoles qui rangèrent tout le matériel pour qu'il soit prêt pour 2022 !!!

Tout le comité est heureux et fier d'avoir pu offrir ce rare moment de partage et de distraction dans cette période difficile. Malheureusement, d'autres activités n'ont pu avoir lieu mais ce n'est que partie remise.

Merci chers crempsois pour votre participation massive.
Merci chers bénévoles pour votre courage et votre implication.



Le président, Florent BONNAC

Société de chasse « Rallye Valse et Joyeuse »

L'association "Rallye Valse et Joyeuse" s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 17 juillet 2021 à 10 h à la cabane de la chasse.

Présents : DURAND Daniel, CUBAYNES Michel, MIGUEZ Didier, AYRAL Benoît, CALMETTE Christian, MALGOIRE Sébastien, CONQUET Guy, GILES Nicolas, BRUGIDOU Olivier, POUZERGUES Jérôme, PILON Valérie, CONQUET Francis, COURNEDE Jean-Luc, ROUX Gilbert, RICARD Patrice, RICARD Alexis, CONQUET Claude (Beuzac), FRAYSSINET Michel, GILES André donne pouvoir à GILES Nicolas

MAROT Nadine et HEURLIN Simone donnent pouvoir à COURNEDE Jean-Luc

DEILHES Michel donne pouvoir à BRUGIDOU Olivier

Rapport moral : le président fait lecture des statuts et du règlement intérieur : ils sont approuvés à l'unanimité.

Bilan de la saison 2020/2021 :

23 sangliers ont été prélevés, plan de chasse chevreuil réalisé (50 attributions), plan de chasse grand cervidé non réalisé (1 cerf). Pas de lâcher de lièvres, 3 ont été trouvés mort et analysés, ils étaient tous positifs au VHD. Pas de lâcher de faisans cause grippe aviaire. COURNEDE Jean-Luc, piégeur agréé, a prélevé 15 renards, 3 fouines, 33 pies, 12 blaireaux, 3 corbeaux.

Rapport financier : solde positif de 4 012.61 €.

Préparation de la saison 2021/2022

Prix des cartes :

-Propriétaires de plus de 5 ha : 30 € inchangé

-Cartes « non-propiétaire » : 150 € inchangé

-Cartes « battue » : elle passe de 50 € à 80 €. C'est la seule carte qui n'avait pas été revalorisée depuis sa mise en place.

MM TORNEL, LAPORTE et BLAIN ont demandé à en bénéficier. Elle leur sera délivrée s'ils en acceptent les conditions.

Ouverture et fermeture : voir l'arrêté préfectoral consultable en mairie.

Battue aux sangliers : du 12 septembre au 30 septembre : dimanche matin seulement. Du 1^{er} au 30 octobre : samedi matin et dimanche matin.

Battue aux chevreuils : du 12 septembre au 30 septembre : samedi journée et dimanche après-midi. Du 1^{er} au 30 octobre : samedi après-midi et dimanche après-midi. Plan de chasse attribué : 14 tirs d'été et 36 en battue. Battue avec Concots le 02 octobre

Vente chevreuil : chasseurs 30 €, autres 50 €.

Plan de chasse grand cervidés : 1 biche attribuée. Date de battue à déterminer en fonction de la disponibilité de la meute.

Lièvres à tir : du 12 septembre au 30 octobre, seulement le dimanche. Du 1^{er} novembre au 19 décembre : samedi, dimanche, mercredi.

Lâcher de faisans et perdreaux le 10 octobre, lâcher de faisans le 14 novembre.

Le chapitre 3 a été validé. Par délégation de pouvoir, ont été nommés :

POUZERGUES Jérôme : responsable des battues

POUZERGUES Jérôme, GILES Nicolas, CONQUET Nicolas, DEILHES Michel, RICARD Patrice, BERTHIE Didier, VIALETTE Olivier, DELAPIZE Bruno, directeurs de battue

COURNEDE Jean-Luc a été reconduit dans sa fonction de garde-chasse particulier pour 5 ans.

Un numéro Cerfa a été attribué pour la chambre froide. Cette dernière va être révisée.

Aménagement territoire de chasse :

A ce jour, 1 203 ha de droit de chasse ont été déposés à la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot.

3 trios de lièvres vont être lâchés à la fermeture.

Des reprises de lapins ont eu lieu à Biargues et au Mas de Not, et relâchés sur la commune

12 miradors ont été installés :

4 au chemin de Sarrazin (2 places voitures aménagées)

2 à la truffière à Talou

3 au Souquet de Castelnaud

1 au Garrigade

2 à la croix de Beuzac

Après 2 courriers recommandés envoyés au domaine de Pech Petit, sans retour de leur part, il a été décidé d'y suspendre la chasse à tir.

Suppression du poste en haut de la cote de Bramefol (maison de Banide à proximité).

La réserve de chasse va être déplacée au Pech de Balard, le Pech...

Miguez Didier devient responsable du matériel de clôture. Une caution sera demandée pour les piquets et les postes de clôtures ce jour nous disposons de 3 postes et 414 piquets.

Le président, Olivier BRUGIDOU

Cérémonie du 8 Mai 2021

Samedi 8 mai a eu lieu la célébration du 76^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. En raison de la crise sanitaire, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint, sans public.

La maire Nathalie Ricard accompagnée de quelques élus et de Michel Armand, portedrapeau, a lu le message de la ministre déléguée aux Anciens Combattants et l'ordre du jour n° 9 du général De Lattre de Tassigny, rédigé à Berlin le 9 mai 1945. Jocelyne Cournède a déposé une composition florale (confectionnée par ses mains vertes) au pied du monument aux morts. Claude Conquet a fait l'appel aux morts des victimes de toutes les guerres. La sonnerie aux morts, une minute de silence et la Marseillaise ont clôturé cette cérémonie du souvenir.

Ce devoir de mémoire nous remémore la liberté reconquise après bien des années de guerre et de sacrifices subies par les générations de cette époque.



Visite du Président de l'AMF du Lot

Le 24 septembre, Jean-Marc Vayssouze-Faure, Président de l'Association des Maires et élus du Lot, a été accueilli avec, à ses côtés, Pierre Moles, premier vice-président, par Nathalie Ricard, maire de la commune, et son équipe municipale.

Cette visite avait pour vocation d'exprimer nos difficultés ainsi que les attentes à l'égard de l'association.

De son côté, Jean-Marc Vayssouze-Faure a confirmé son attachement à l'organisation de ce temps d'échange, le seul à même de nous permettre de mieux appréhender les problématiques et de mieux porter la voix des communes.

Il a réitéré le fait que l'association reste à nos côtés pour nous accompagner dans l'exercice de notre mandat.



Cours de Do In et Qi Gong

L'association « Les Mouvements du Cœur » propose des cours de Do In et Qi Gong à Cremps tous les mercredis de 10h45 à 12h00 à la salle intergénérationnelle.

Qu'est-ce que le qi gong ? Qu'est-ce que le qi ? Qu'est-ce que la pratique ?

Le qi ou l'énergie existe partout et dans toute chose, c'est la source, la base de la vie. Ce qui se produit à partir du mouvement du Qi est connu sous le nom de pratique - **Gong**. Ainsi pour tout ce qui existe dans le monde, la pratique est toujours présente. Les énergies sont en interaction permanente, ainsi celle de l'homme avec celle de tout ce qui nous entoure. La fonction du qi est capitale dans le corps humain comme dans toute vie, l'énergie créant la forme.

Le **qi gong** est une pratique de santé ancestrale de tradition chinoise qui est une méthode pour entretenir son énergie vitale. Depuis toujours dans l'esprit des chinois, l'état de bonne santé est déterminé par le maintien de la libre circulation de l'énergie dans le corps qui doivent restés ouverts et sans blocages. La circulation du qi peut être libérée par 3 grands types de pratique : l'acupuncture, les massages (massages ayurvédiques, tuina, shiatsu), et des pratiques comme le yoga, le Do-In (étirements de tradition japonaise), et le qi-gong. Cette discipline est donc un bon moyen de prendre en main et de se réapproprier sa santé.

En qi gong, on effectue une combinaison de mouvements lents, de gestes particuliers associés à des techniques de respiration et de visualisation qui permettent de retrouver du plaisir, de la détente, l'harmonie entre son corps et son esprit, et une certaine quiétude.

A qui s'adresse le qi gong ?

A toutes personnes, quel que soit l'âge, l'état de santé, la mobilité.

Il suffit de souhaiter prendre soin de soi pour se sentir mieux physiquement et sur le plan émotionnel.

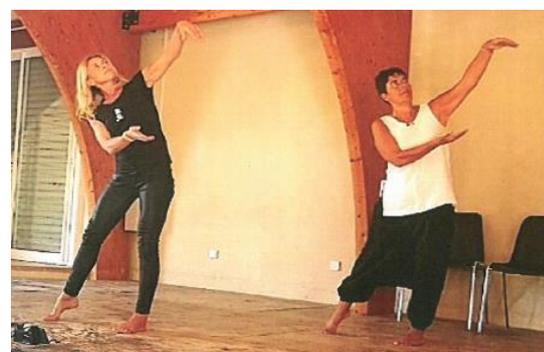
Les personnes fatiguées retrouvent de l'énergie, les personnes tendues retrouvent la sérénité et de la souplesse et du confort dans la mobilité.

Les cours

Ils sont dispensés par Florence Cordelier, enseignante certifiée : de

Méditation Sheng Zhen, de l'école de l'Onde du Dragon associée à Mantak Chia et, également de l'institut européen IOKAI Shiatsu, pour enseigner le Do-In (étirements et auto-massages de tradition japonaise) utilisé pour les échauffements.

Pour tous renseignements contactez Florence Cordelier au 06 63 32 95 31 ou par mail : lesmouvementsducoeur@gmail.com.



Aide à la Pratique Sportive : bénéficiaire de cette aide à partir de 1000 € de quotient familial pour tous les membres de la famille

La Communauté de communes du pays de Lalbenque-Limogne participe pour la cinquième année consécutive au dispositif départemental d'aide à la pratique sportive.

Son objectif est de favoriser la pratique sportive pour les familles les plus modestes, les enfants mais aussi les adultes, dans le club sportif de leur choix.

Les montants de cette aide sont les suivants :

- 1- Quotient familial de 0 à 500 euros : aide de 80 euros
- 2- Quotient familiale de 501 à 800 euros : aide 60 euros
- 3- Quotient familiale de 801 à 1000 euros : aide de 20 euros

Plusieurs aides peuvent être accordées à une même famille : une aide par personne, enfants et adultes. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez vous rendre à la Maison des Services Au Public (MSAP) de Lalbenque pour retirer un bon de réduction qui sera ensuite déduit du prix de votre licence ou de votre adhésion.

Pour prendre rendez-vous auprès de la MSAP afin de bénéficier de cette aide, vous devez remplir le formulaire de pré-inscription suivant :

<https://framaforms.org/aide-a-la-pratique-sportive-formulaire-de-rendez-vous-msap-lalbenque-1629971766>

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, si vous rencontrez des difficultés pour accéder au formulaire ou pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter la MSAP de Lalbenque au 05-65-24-22-55.



Nouveau !

Si vous êtes bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation pour l'enfant handicapé, votre enfant peut également bénéficier du PASS SPORT d'un montant de 50 € cumulable avec l'Aide à la Pratique Sportive.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site suivant

<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport>

Urbanisme

Les demandes d'occupation depuis le début d'année sont au nombre de 25 réparties en :

- * Permis de Construire : 7
- * Déclaration préalable : 9
- * Certificat d'urbanisme : 9

Rendez-vous le 11 février 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de Cremps

Le département du Lot possède une population ovine autochtone très importante, connue sous le nom de race ovine des Causses du Lot et localement la Caussearde.

Reconnaisable entre toutes avec ses tâches qui forment notamment un cercle noir autour des yeux, elle est plus connue sous le nom de brebis à lunettes.

Quelles sont ses origines et son évolution au fil des siècles ? Quelle est la reconnaissance de cette race pour les qualités de sa laine ? Quelles évolutions des métiers, des savoir-faire et des différentes filières de valorisation peut-on imaginer ?

Au cours de cette soirée, l'association La Caussearde présentera son ouvrage sur la laine de cette brebis et ses usages à travers l'histoire.

Cette soirée sera aussi l'occasion de découvrir différents produits issus de la transformation de cette matière noble et de se familiariser avec les savoir-faire : cardage, filage, feutrage etc...



La brebis des Causses du Lot : sa laine et ses usages au fil du temps

Pluviométrie

Pluviométrie de la commune

Biarques : Janvier : 118 mm - Février : 77 mm - Mars : 32 mm - Avril : 22 mm - Mai : 100 mm

Juin : 155 mm - juillet : 80 mm - Août : 29 soit 613 mm

Mas de Vinel : Janvier : 97 mm - Février : 72,50 mm - Mars : 35 mm - Avril : 21,50 mm - Mai : 97 mm

Juin : 165 mm - Juillet : 69 mm - août : 23 mm soit 580 mm.

La Valse et la Joyeuse en crue

Le village de Cremps, construit sur un piton rocheux, est entouré de deux combes appelées la Valse et la Joyeuse où deux ruisseaux éponymes coulent uniquement par temps de fortes pluies.

Début février, de nombreux Crempsois et Crempsoises ont été surpris par ce paysage inhabituel. Ces deux ruisseaux n'étaient pas sortis de leur lit depuis plusieurs années. Nathalie Ricard, la première magistrate de la commune, rassure : « Aucun dégât n'a été déploré, des panneaux de signalisation ont été posés durant la décrue sur les routes Départementales D22 et D26 et certains chemins communaux ».



Inondation route de Concots.

QUERCY CONTACTS : Une nouvelle antenne à Lalbenque

Quercy Contacts est désormais installé à Lalbenque, au sein de la Maison Communautaire, pour accueillir les demandeurs d'emploi en recherche de missions de travail mais aussi les entreprises, collectivités et particuliers ayant des besoins de main d'œuvre.

Alors si vous êtes à la recherche d'un emploi, venez nous rencontrer. Selon vos compétences, nous pouvons vous proposer des missions de travail pour effectuer du nettoyage, du jardinage, de la petite manutention ...

Si vous êtes à la recherche de personnel, pour l'entretien de votre maison ou de votre jardin, pour nettoyer des locaux ou des espaces verts, pour remplacer du personnel

Une boîte aux lettres « Quercy contacts » est à votre disposition à la mairie pour déposer votre CV.

Contact : 05.65.20.42.80 - information@quercycontacts.com

Entreprises, collectivités, particuliers

Vous êtes à la recherche de personnel ?
Quercy Contacts vous propose

- + Des solutions simples et efficaces pour répondre à vos besoins en main d'œuvre.

Vous êtes à la recherche d'un emploi ?
Quercy Contacts vous propose un parcours balisé vers l'emploi :

- + Des missions de travail rémunérées.
- + Un accompagnement personnalisé.
- + Un cadre sécurisant.

Contactez-nous
05.65.20.42.70
information@quercycontacts.com
www.quercycontacts.com

MONTCUQ | CAHORS | PRAYSSAC | LALBENQUE

Renov'Occitanie Lot

Intéressé.e par la rénovation énergétique ?

Pour un habitat

- + économe
- + confortable
- coûteux...

Le guichet Renov'Occitanie Lot vous accompagne à chaque étape de votre projet.

- Conseils neutres et gratuits
- Accompagnement financier, technique et administratif
- Suivi de l'audit jusqu'à 3 ans après les travaux
- Solutions de financement
- Service public de la Région = partenaire 100% fiable
- Pour tous, sans condition de ressources ou d'âge

Première étape :
rencontrer l'un de nos conseillers !
<https://lot.fr/renov-occitanie-lot>
N° Vert 0800 08 02 46

Nouveau service gratuit destiné à tous les Lotois qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur logement, de maîtrise de l'énergie ou de développement des énergies renouvelables. Des permanences se tiendront à la Maison France Services située dans les locaux de la Communauté de communes de Lalbenque.

A Lalbenque les 8 novembre 2021, 12 janvier, 14 mars, 9 mai et 11 juillet 2022

A Limogne : dans les locaux du groupe La Poste

2021 : vendredi 3 décembre 2021, 4 février 2022, 1er avril 2022, 3 juin 2022, 5 août 2022, 7 octobre 2022, 2 décembre 2022

N° vert gratuit 0 800 08 02 46

du lundi au jeudi : 8h45 / 12h - 13h45 / 17h

Le vendredi : 8h45 / 12h - 13h / 16h30

Plus d'information sur : <https://lot.fr/renov-occitanie-lot>

Ligne de bus liO

Création des lignes de bus Région Lalbenque/ Cahors et Limogne-en-Quercy/ Cahors.

Transporteur	RAYNAL Voyages
Service	881
Type de ligne	SRO commerciale
Intitulé	Lalbenque - Cahors

Lalbenque --> Cahors						
SCOLAIRE		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
VACANCES SCOLAIRES			LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
ÉTÉ			LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV
Communes	Points d'arrêt					
Varaire	Bourg	06:40	-	-	-	-
Bach	Bourg	06:45	-	-	-	-
Vaylats	Bourg	06:49	-	-	-	-
Lalbenque	Place de la Bascule	06:59	07:00	08:10	13:10	17:45
Lalbenque	Ateliers municipaux	07:02	07:02	08:12	13:12	17:47
Lalbenque	ZA de Lissaure	-	07:04	08:14	13:14	17:49
Cieurac	ZA - RD 19 Embt RVI	-	07:08	08:18	13:18	17:53
Cieurac	ZA - Embt Karting	-	07:09	08:19	13:19	17:54
L'Hospitalet	ZA - Giratoire de l'Aquitaine	-	07:11	08:21	13:21	17:56
Le Montat	ZA - Giratoire Cap Del Bos	-	07:12	08:22	13:22	17:57
Cahors	Gare*	07:30	07:29	08:39	13:39	18:14
Cahors	De Gaulle	07:33	07:33	08:43	13:43	18:18
Cahors	Cité scolaire Terre-Rouge	-	-	08:55	-	-

*correspondance avec le 0191 Navette Terre Rouge, en période scolaire

*correspondance avec le 0192 Navette Le Montat, en période scolaire

Cahors --> Lalbenque									
SCOLAIRE		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV	Me	LMMeJV	LMJV	LMJV	
VACANCES SCOLAIRES		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV		LMMeJV			LMMeJV
ÉTÉ		LMMeJV	LMMeJV	LMMeJV		LMMeJV			LMMeJV
Communes	Points d'arrêt								
Cahors	De Gaulle	06:20	07:35	12:30	12:35	17:00	17:30	18:35	18:35
Cahors	Gare*	06:24	07:39	12:34	12:39	17:04	17:34	18:39	18:39
Le Montat	ZA - Giratoire Cap Del Bos	06:41	07:56	12:51	-	17:21	-	18:56	18:56
L'Hospitalet	ZA - Giratoire de l'Aquitaine	06:42	07:57	12:52	-	17:22	-	18:57	18:57
Cieurac	ZA - SMOC Embt Karting	06:44	07:59	12:54	-	17:24	-	18:59	18:59
Cieurac	ZA - RD 19 Embt RVI	06:45	08:00	12:55	-	17:25	-	19:00	19:00
Lalbenque	ZA de Lissaure	06:49	08:04	12:59	-	17:29	-	19:04	19:04
Lalbenque	Ateliers municipaux	06:51	08:06	13:01	13:07	17:31	18:02	19:06	19:06
Lalbenque	Place de la Bascule	06:53	08:08	13:03	13:10	17:33	18:05	19:08	19:08
Vaylats	Bourg	-	-	-	13:20	-	18:15	19:18	-
Bach	Bourg	-	-	-	13:24	-	18:19	19:22	-
Varaire	Bourg	-	-	-	13:29	-	18:24	19:27	-

*correspondance avec le 0191 Navette Terre Rouge, en période scolaire

*correspondance avec le 0192 Navette Le Montat, en période scolaire



RÉSEAU liO AUTOCARS LOT

Gamme tarifaire liO

Je circule occasionnellement

 BILLET 1 VOYAGE **2€**

 CARNET DE 10 VOYAGES **15€**

Je circule régulièrement

 ABONNEMENT MENSUEL TOUT PUBLIC **40€**

 ABONNEMENT MENSUEL JEUNES (-26 ANS) **20€**

Je circule quotidiennement

 ABONNEMENT ANNUEL TOUT PUBLIC **390€**

 ABONNEMENT ANNUEL JEUNES (-26 ANS) **195€**



Le transport est gratuit sur le réseau liO autocars pour les accompagnateurs des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite porteuses d'une carte invalidité ou d'une carte mobilité inclusion.



Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres de transport commerciaux du réseau liO autocars sont consultables sur le site lio.laregion.fr et communiquées aux usagers sur simple demande.



Une amende sera appliquée en cas de non présentation d'un titre de transport valable au moment du contrôle.

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.
AMIDIF : www.amidif.com - contact@amidif.com

SERVICE
PUBLIC
OCCITANIE
TRANSPORTS



Rappel sur le tri des ordures ménagères Espaces propreté : stop aux incivilités !

La mairie communique : « Nous sommes dans l'obligation de vous alerter sur les dérives et incivilités concernant les dépôts sauvages et inappropriés de déchets et encombrants dont est victime la commune et qui nous concernent tous, afin de limiter les coûts du ramassage et du traitement.

Dans l'intérêt de tous et pour le bien vivre de tous, nous vous sollicitons encore afin de respecter les règles de vie et d'hygiène concernant le tri et le dépôt de vos ordures.

Rappel : les ordures ménagères sont à déposer dans les containers verts et non pas à côté, afin d'éviter qu'ils ne soient éventrés ; le verre est à déposer dans la colonne à verre exclusivement.

Pour les encombrants (ferraille, électroménager, ordinateurs, mobilier, matelas, jouets...) vous devez les amener à la déchetterie de Lalbenque.
Merci de votre compréhension.



Déchetterie de Lalbenque

Les Saques (D6 route de Cahors)
46230 LALBENQUE

Lundi, Mercredi et Vendredi 14h-18h
Mardi et Samedi 9h-12h

Le sentier de randonnée a retrouvé son charme d'antan !



Le mercredi 21 juillet, à l'initiative de la municipalité, quelques élus et bénévoles se sont rendus à l'emplacement de deux décharges sauvages, pour nettoyer les abords du circuit balisé situé sur la commune de Cremps.

En effet le paysage avait été dégradé par des individus peu scrupuleux et manquant cruellement de civisme ! Il a fallu, pas moins de trois remorques pour évacuer à la déchetterie tous les gravats de chantiers, gazonnière, bâches, moquette, lino, ferrailles, bouteilles ...

Encore un grand merci à toute l'équipe, qui souhaite que toutes et tous puissent profiter de ces chemins.

La commune a participé au JOUR DE LA NUIT

La pollution lumineuse a un impact très concret sur le monde vivant et aujourd'hui, c'est une des principales causes de la disparition des insectes.

En ville, aujourd'hui, nous ne pouvons distinguer qu'une vingtaine d'étoiles, contre plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle.

Ouvert à toutes et tous, le Jour de la Nuit est une grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et à la beauté du ciel étoilé.

La 13ème édition a eu lieu le 09 octobre 2021 et Cremps a participé au Jour de la Nuit en procédant à une extinction symbolique de l'éclairage public durant toute la nuit. La commune, titulaire de 3 étoiles, a été labellisée protection du ciel et de l'environnement nocturnes.



Animations

Les programmes pour la saison culturelle 2021/2022 ainsi que celui des Causseries du Parc naturel régional du Quercy sont disponibles à la mairie.

Remerciements

Vous aviez pour habitude de retrouver sur cette dernière page du Petit Echo les mots croisés de Yann Jaraude.

En effet, depuis 2002, mon prédécesseur et moi-même avons eu le plaisir d'insérer dans les colonnes du bulletin municipal ce divertissement culturel proposé et signé de Yann Jaraude.

Il nous a fait savoir qu'il souhaitait arrêter sa contribution.

Merci Yann pour tes nombreuses années de collaboration.